



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 9 octobre 2014
PRESIDENCE : Monsieur Didier Kvicinsky

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 28/2014 concernant

CONVENTION DE FUSION ENTRE LES NEUF COMMUNES DE LA RÉGION D'ASSE ET BOIRON

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 27/2014 par

21 OUI - 7 NON - 2 ABSTENTIONS

soit :

- **d'accepter le préavis n° 28/2014 tel que présenté, soit**
- **d'accepter la convention de fusion entre les communes de**
- **Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens,**
- **La Rippe et Signy-Avenex.**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 9 octobre 2014

Le Président
Didier Kvicinsky



La Secrétaire
Déborah Pernet